

TEMMAR AUX FABRICANTS DE MÉDICAMENTS : «Restez dans le générique»

En marge de sa visite de travail effectuée mercredi dernier à Constantine, visant à jauger le potentiel industriel de cette ville, le ministre de l'Industrie et de la Promotion des investissements a pris un nombre de mesures qui s'inscrivent, en particulier, dans le cadre de la nouvelle politique industrielle adoptée par le gouvernement.

Abdelhamid Temmar a ordonné, entre autres, la réalisation d'une étude monographique sur les possibilités de développement d'une filière industrielle pour cette ville selon le modèle stratégique adopté par la tutelle. La décision a été prise sur la base des arguments avancés par les autorités locales estimant l'existence d'une forte concentration industrielle dans les domaines agroalimentaire, mécanique et pharmaceutique en plus d'un pôle universitaire très important à Constantine, ville préférée du président Bouteflika, pour paraphraser M. Temmar et qui ne figure pas sur la nouvelle carte industrielle.

«La fabrication du médicament est un environnement inaccessible»

Le ministre, qui n'était pas tout à fait convaincu par ces arguments, n'est pas allé avec le dos de la cuillère pour recommander aux fabricants du médicament, présents, lesquels se sont plaints de la rude concurrence de la filière d'import, et sollicité l'intervention de l'Etat pour protéger cette industrie naissante en Algérie, de se contenter de la production des médicaments génériques car, selon ses dires, les enjeux de ce secteur sont très difficiles à maîtriser.

«L'Etat algérien ne peut pas dans le contexte actuel intervenir pour imposer aux laboratoires mondiaux, qui commercialisent les médicaments en Algérie, un lobby puissant, surtout les fabricants américains, très influents sur les décisions du gouvernement américain. Et une mesure similaire de la part de la partie algérienne qui est en train de négocier son adhésion à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sera fatale pour ce processus. Je ne demande pas aux opérateurs privés algériens d'être plus Algériens que les autres Algériens mais, je leur dis d'aller chercher leurs intérêts là où ils peuvent trouver leurs comptes, de gérer leurs affaires. L'essentiel est de créer la richesse et l'emploi, quelle que soit l'activité com-



Apprendre à tirer profit de la mondialisation.

merciale ou industrielle. Pour le moment, je vous conseille de rester dans le générique, c'est plus rentable. Et nous lancerons, une fois bien assis, les autres produits de cette industrie. D'ailleurs, cette branche naissante ne peut même pas se hisser au niveau de la Jordanienne pour ne pas prétendre concurrencer les Américains, les Anglo-saxons, les Germano-suisses ou encore les Japonais. Cette activité est concentrée en ce quartet et constitue un environnement économique inaccessible», a appuyé le ministre.

Il expliquera sa position par la nécessité d'apprendre à tirer profit de la mondialisation parce que, à ses yeux, nous sommes déjà mondialisés et nous n'avons pas un autre choix. Dans ce contexte, il a reproché aux universitaires algériens, viscéralement contre la mondialisation pour la plupart d'entre eux, d'avoir un esprit très français. «Ce sont des économistes français pour la plupart qui pilotent le mouvement alter mondialiste à travers le monde. Mais, je vous dis qu'il faut s'adapter à cette démarche, puisque la mondialisation blesse les faibles», conclut-il.

«Nous sommes en train de chercher d'autres voies pour la cession de l'ENMTP»

En ce qui concerne l'industrie mécanique, M. Temmar, qui a qualifié ce secteur d'important dans le cadre du nouveau processus de redéploiement industriel, s'est engagé à trouver un partenaire sérieux pour la modernisation de l'Entreprise nationale de matériel des travaux publics (ENMTP). «Nous sommes en pleine négociation. Nous trouvons, il est vrai, que Liebherr, seul postulant pour ce contrat de

partenariat, est un interlocuteur très sérieux mais, nous allons chercher d'autres voies et nous choisirons la meilleure offre.»

Il avouera, quoiqu'il soit resté dans son scepticisme quant aux capacités de l'ENMTP de supporter la concurrence, que l'idée qu'il avait sur ce fleuron de l'industrie nationale à l'ère de l'économie dirigée se résume en une entreprise qui se porte mal. «Je pensais qu'elle était morte et que la situation est extrêmement difficile à redresser mais tant qu'elle peut vivre et faire de l'argent comme l'ont affirmé les responsables des trois complexes de l'ENMTP, on va voir ce que l'on peut faire pour cette entreprise», dira-t-il. Notons que le DG du CPG (Complexe de pelles et grues) a indiqué que la mise à niveau de cette filiale a été évaluée, selon une expertise locale, à 5 millions d'euros. Un risque qu'aucune banque n'accepte de prendre.

En réponse à la doléance des responsables de l'ENMTP pour protéger cette industrie de la concurrence déloyale, le premier responsable du secteur a été clair : «L'Etat ne soutiendra plus la production et je crois qu'il n'y a pas de tricherie dans ce secteur», a-t-il déclaré. Pour le complexe du CMT qui risque de mettre, bientôt, la clé sous le paillasson selon son P-dg, le ministre ne s'est pas prononcé. «Je ne suis pas au courant de la situation exacte dans ce complexe», a-t-il avancé. L'inspection des usines de ce complexe a été déprogrammée du programme de sa visite.

Temmar ordonne l'ouverture d'enquêtes dans le secteur

M. Temmar a ordonné, par ailleurs, l'ouverture de deux enquêtes dans le secteur de

l'industrie, liées à la fabrication du vinaigre et à l'extraction et la transformation du marbre. Le problème pour la première activité est la concurrence déloyale, selon un producteur installé dans la capitale de l'Est qui a suscité, par son intervention, l'intérêt du ministre par rapport à cette question lorsque ce fabricant a parlé d'une correspondance de l'Institut algérien de la normalisation (IANOR), organisme sous sa tutelle, déclarant l'incompétence de cette institution en réponse à une plainte formulée officiellement dans ce sens.

Il a indiqué que seules deux vinaigreries sur les sept qui existaient en 2002 continuent en 2007 de faire la fermentation de l'alcool. Les autres vinaigreries, affirme-t-il, ont été contraintes à fermer à cause de la concurrence de certains conditionneurs qui utilisent un acide acétique pour donner de la saveur à leurs produits. Selon les termes de ce fabricant, qui a précisé que son usine tourne actuellement à seulement 40 % de sa capacité et ce, après avoir été obligé de mettre 12 de ses employés au chômage, ces conditionneurs commercialisent un produit truqué à bas prix et dupent le consommateur par l'étiquetage. «Le mot condiment est inscrit sur l'étiquette dans la liste des ingrédients. En fait, c'est un acide acétique, destiné, en principe, à un autre usage», confesse-t-il.

Sur un autre chapitre, l'extraction et la transformation du marbre, indique un producteur des dérivés de cette matière, restent tributaires des aléas bureaucratiques. Il déplore le fait que l'Algérie continue d'importer ce matériau de construction à coups de milliards (2,6 milliards de dinars en 2007) en dépit du potentiel national en la matière. La production nationale ne dépasse pas le dixième de ce chiffre. Il révélera que sur les 70 titres attribués dans le cadre de la nouvelle loi minière pour l'exploitation des carrières à blocs, 4 seulement sont actuellement en activité et pour cause, la majorité des acquéreurs de ces titres, affirme-t-il, sont des gens qui n'ont rien à avoir avec l'activité.

Il convient d'ajouter que l'Etat algérien envisage le renforcement, entre autres, de la filière de sidérurgie à Annaba et celle de l'agroalimentaire à Béjaïa pour la région Est du pays. Les autres pôles à développer en Algérie, selon l'étude dirigée par le département de Temmar, sont répartis sur les wilayas d'Alger, Blida, Sétif et Mostaganem.

Lyas Hallas

ALGER

Deux ouvriers blessés suite à l'effondrement d'une dalle



Photo - Samir Sid

Deux ouvriers, en charge de la démolition de l'immeuble «La Parisienne» situé au centre d'Alger, ont été blessés, hier vers 14h30, suite à l'effondrement d'une partie de la façade supérieure.

Des opérations de secours ont aussitôt été déclenchées sous la direction du directeur général de la Protection civile, le colonel Lahbiri.

Selon le directeur de la Protection civile de la wilaya d'Alger, Mohamed Tigherstine, présent sur les lieux, un des deux employés a subi des blessures légères. Toutefois, un autre ouvrier a été sorti des décombres et emmené à l'hôpital sans que ses jours soient en danger.

Deux agents de la Protection civile ont subi par ailleurs des blessures légères alors qu'ils procédaient aux opérations de sauvetage. Des blessures dues à la chute d'un morceau d'une autre dalle. Il n'y a pas eu de victimes parmi les passants de la rue Abdou (ex-rue Monge).

Signalons que la démolition de cet immeuble fissuré et litigieux, vidé de ses habitants, a été entamée voilà deux ans. Néanmoins, cette opération se poursuit encore, avec lenteur et des moyens archaïques.

R. N.

AFFAIRE BOURICHA L'ex-responsable de la garde communale bientôt devant le juge

L'instruction judiciaire de l'affaire Bouricha suit son cours au niveau de la Cour suprême et la prochaine audition sera consacrée, apprend-on de sources crédibles, à l'ex-responsable de la garde communale de la wilaya de Blida.

Ainsi, ce dernier répondra, le 21 janvier prochain, aux questions du magistrat conseiller chargé du dossier de l'ex-wali de Blida dans lequel l'ex-responsable de la garde communale de cette même wilaya est cité.

Il s'agit en effet d'un marché «douteux» destiné à la construction de vingt chalets pour les éléments de la garde communale implantés dans plusieurs communes, lequel marché aurait été attribué, par la procédure de gré à gré, à un entrepreneur domicilié dans une wilaya de l'ouest du pays.

Ce même entrepreneur, impliqué dans cette affaire, a déjà été auditionné par le magistrat conseiller près la Cour suprême.

Il y a lieu de rappeler que 28 personnes dont des cadres de l'Etat et des industriels sont impliquées dans l'affaire de l'ex-wali de Blida et ce, pour corruption, trafic d'influence, dilapidation de deniers publics et leur utilisation à des fins personnelles et enfin détournement du foncier.

M. B.